CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E193399** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2027**

ÉDITÉ LE 21/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/01/2020

Raison sociale : PRO RENOVATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 16/09/2024

Capital : 3 000

3 AVENUE MARIE REYNOARD
38100 GRENOBLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 880658216RCS

Siret : 880 658 216 00028

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8503189

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 20586657604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 20586657604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 06 27 49 97 40 **Fax :**

Portable : 06 27 40 79 40

Responsabilité légale :
SAIDANI ANIS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : pro_renovation@outlook.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 565 225 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	2	04/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/10/2026 08:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.